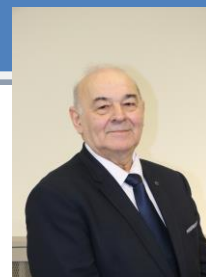




ACTUALITES - ECHO N° 74

Juin - Juillet 2021

LE MOT DU MAIRE



Mes chers Concitoyens,

Ce mot du Maire, en dehors de quelques informations habituelles, abordera 2 points qui font l'actualité, le déconfinement et les élections départementales et régionales.

Le déconfinement engagé depuis le 19 mai, nous permet progressivement de retrouver une vie presque normale.

A chaque étape, nous prenons, conformément aux instructions et arrêtés préfectoraux, sur la demande des Présidents d'Associations, les arrêtés précisant les conditions de reprise d'activités de leurs associations. Ces arrêtés évolueront au fur et à mesure de l'avancée du déconfinement. Cette reprise d'activité est importante pour préparer la saison 2021/2022, qui nous l'espérons, se déroulera dans des conditions quasi normales.

L'amélioration des conditions sanitaires ne doit pas nous faire oublier que le respect des gestes barrière est incontournable pour ne pas subir une nouvelle vague de pandémie. La vaccination venant, dans le temps, renforcer les moyens de défense dont nous disposons. Sur ce dernier point, il est évident que je respecte le choix de chacun, mais rappelons-nous que de nombreuses maladies (souvent mortelles ou invalidantes) ont disparu ou quasiment disparu grâce à la vaccination. Je citerai par exemple, la variole, la diphtérie, la poliomyélite ou la tuberculose.

Les élections départementales et régionales s'annoncent. Elles se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochain. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Deux points sont à souligner pour ces élections : le double scrutin (départemental et régional) et la situation sanitaire.

Afin de prendre un maximum de précautions pour protéger la santé de nos concitoyens, j'ai dû dans ce cadre prendre des décisions qui modifient l'organisation qui nous est familière. Les deux bureaux de vote (mairie et école) seront regroupés sous le préau de l'école primaire Jean Monnet.

L'organisation vous en est détaillée dans les pages suivantes. Un plan vous expliquera mieux qu'un long discours le cheminement que vous devrez suivre à l'intérieur des bureaux de vote.

Bien entendu, le port du masque est obligatoire, le respect des gestes barrière est impératif. Par ailleurs, seuls 3 électeurs seront admis simultanément dans chaque bureau de vote. Nous vous recommandons d'apporter votre stylo pour signer la feuille d'émargement. Il est également utile de préciser que lors du dépouillement, le public devra se tenir à plus d'1,50 m des scrutateurs.

Bien entendu, je vous encourage à venir vous exprimer lors de ces deux journées. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez donner votre procuration à la personne de votre choix. Chaque mandataire (celui qui va voter) peut être porteur de deux procurations.

En vous incitant à prendre soin de vous, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean Louis MAURICE

INFOS COMMUNALES



ÉLECTIONS
RÉGIONALES &
DÉPARTEMENTALES
2021

ATTENTION :

Le bureau de vote de la mairie est transféré au sein de l'école élémentaire **Jean Monnet**.

Elections :

Les dimanches 20 et 27 JUIN 2021 de 8 h à 18 h.

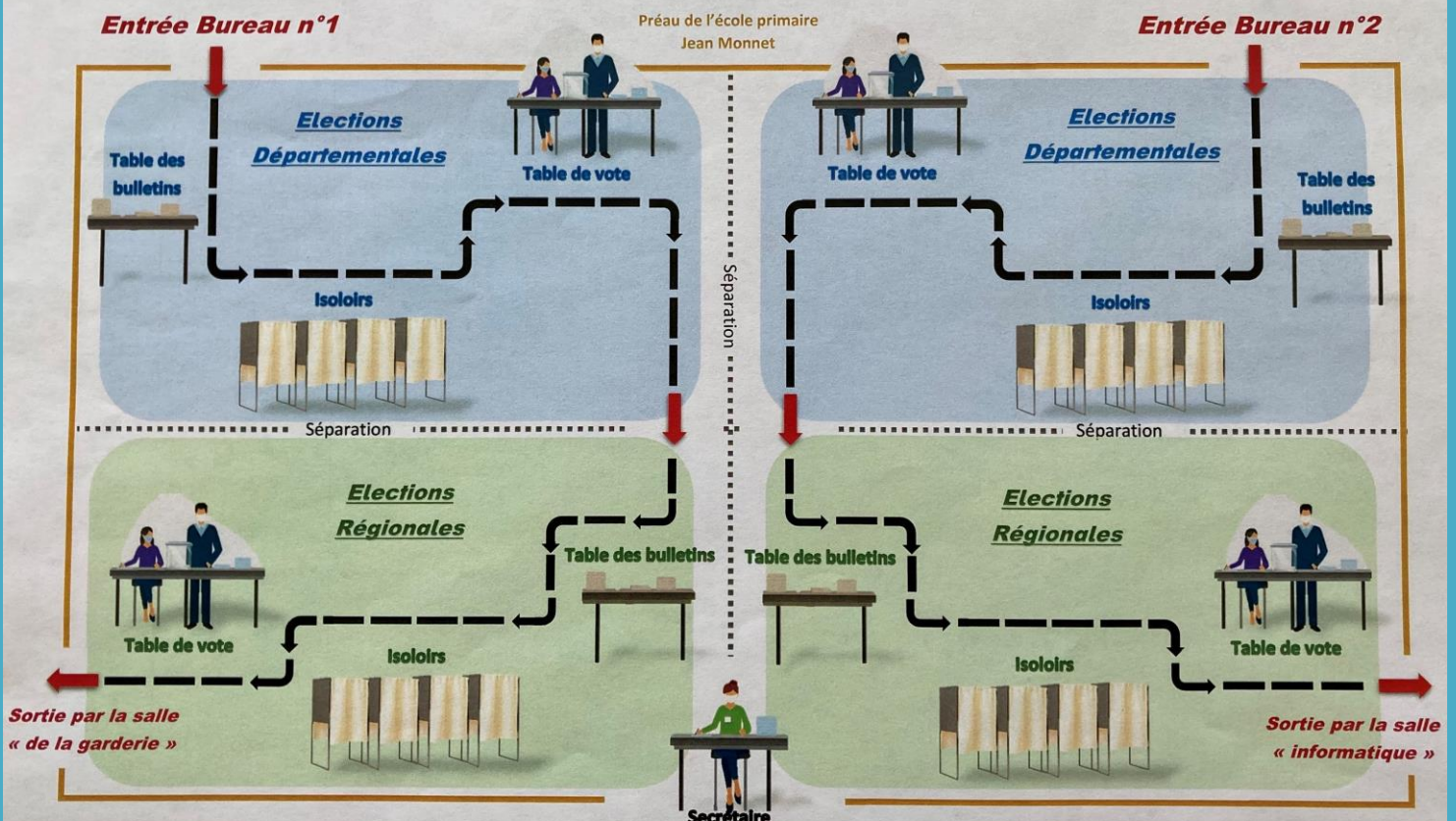
La municipalité de FONTAINE LA MALLET prend toutes les mesures sanitaires pour que les électeurs puissent voter en toute sécurité :

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques,
- Distances de sécurité,
- Aération des bureaux de vote,
- Désinfection des stylos mis à disposition.

Nous vous invitons à vous munir :

- De votre masque (port du masque obligatoire),
- De votre **stylo NOIR** (pour le vote du 20 Juin, 1^{er} tour),
- De votre **stylo BLEU** (pour le vote du 27 Juin, 2^{ème} tour),
- De votre **pièce d'identité** ainsi que votre **carte d'électeur**.

Organisation des bureaux de votes



RISQUES INDUSTRIELS ET NATURELS

Recevez les consignes en temps réel, inscrivez-vous :
Alerte.lehavreseinemetropole.fr



RISQUES INDUSTRIELS ET NATURELS, UN DISPOSITIF POUR MA SÉCURITÉ

Afin d'assurer au mieux votre sécurité face aux événements naturels et technologiques pouvant survenir sur notre territoire, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se dote d'un nouveau dispositif d'alerte, multicanal, pour l'ensemble de ses 54 communes : **le dispositif Risques majeurs.**

En complément du réseau existant comprenant 35 sirènes, ce nouvel outil, opérationnel dès mai 2021, vise à vous prévenir au travers de l'envoi de campagnes d'alerte et vous informer le plus rapidement possible du risque auquel vous êtes exposé en utilisant plusieurs vecteurs de communication (sms, mail, message vocal...).

En vous inscrivant au dispositif Risques majeurs, vous cultivez les bons réflexes et devenez acteur de votre sécurité !

Des campagnes d'alerte, pour quels risques majeurs ?



Risques naturels
Inondation, tempête, orage, submersion marine, viabilité hivernale, canicule/grand froid, mouvements de terrain...



Risques technologiques
Accident industriel, transport de matières dangereuses, ouvrages hydrauliques, nucléaire...



Risques sanitaires
Pollution réseau d'eau potable, pollution environnementale...



Risques pyrotechniques
Démontage



Risques terroristes
Opération de police

Gestion de crise
Déclenchement du plan communal de sauvegarde...

Exercices



Risques cyber
Cyberattaque



Déclenchement de sirènes
Intempêtif, réel

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?



1

Je m'inscris

sur www.alerte.lehavreseinemetropole.fr ou auprès de ma mairie de résidence.
 Mon identifiant et mon mot de passe me donnent accès à la plateforme sécurisée pour compléter, modifier ou supprimer mes données.



2

Je reçois les alertes en temps réel

n'importe où, n'importe quand. En cas d'événement, je reçois dans les plus brefs délais une alerte par sms, message vocal ou par mail. Chaque campagne d'alerte et d'information est envoyée en simultané ou en cascade sur toutes mes coordonnées selon la nature du risque.



3

J'adopte les bons réflexes

grâce aux éventuelles consignes reçues avec l'alerte. En fonction du type d'alerte ou de risque, je suis informé de l'évolution de la situation, des mesures prises par les autorités et des recommandations.

Une campagne d'alerte peut ainsi comprendre des messages successifs : l'alerte et les consignes, l'évolution de la situation et d'éventuelles nouvelles consignes, enfin la fin de l'alerte.

Chaque campagne est envoyée par l'autorité compétente en matière d'alerte, selon le périmètre et l'étendue du risque : la mairie, la préfecture ou la communauté urbaine.

FRELONS ASIATIQUES = DANGER

DISPOSITIF EN CAS DE DECOUVERTE D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES



Collectivité



Particulier



Intervenant, Apiculteur ...



SDIS 76
En cas d'Urgence



Urgence ↑ ↓

Plateforme Téléphonique
02 77 64 57 76
et Mail
contact@frelonasiatique76.fr

Site Internet
www.frelonasiatique76.fr



RAPPEL : Tontes et travaux bruyants

L'usage des appareils de jardinage et d'entretien des espaces verts (motoculteurs, tondeuses à gazon, etc.) à l'intérieur et à proximité des zones d'habitation est autorisé sur certaines plages horaires. Pour le bien-être de tous, les tontes de pelouse et autres travaux "bruyants" peuvent être effectués :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 20 h 00 ;

Le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h ;

Le dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.



PLAN CANICULE

Comme chaque année, la Préfecture demande aux maires de recenser les personnes vulnérables face à une éventuelle canicule. Il s'agit essentiellement :

- Des personnes adultes handicapées,
- Des personnes âgées de plus de 65 ans, vivant seules ou isolées familialement, géographiquement ou affectivement,
- Et/ou présentant des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur, des difficultés à se déplacer seules à l'intérieur ou à l'extérieur de leur logement (appareillage, présence d'une tierce personne...) ou un handicap entravant leur autonomie,
- Et/ou relevant de l'intervention d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'un dispositif d'hospitalisation à domicile (HAD) ou qui sont en affectation de longue (ALD),
- Et/ou résidant dans un logement inadapté : mansardes, combles d'immeubles, insalubre, mal ventilé, ou présentant un défaut d'accessibilité (étages sans ascenseurs).

Nous demandons aux Fontainais qui se reconnaissent dans une ou plusieurs de ces situations de se faire connaître auprès des services de la mairie, tél. : 02.35.55.97.45. Leur inscription sur le fichier de prévention du plan canicule ne peut se faire sans leur accord. Le numéro national « Canicule Info Service » mis en place par le ministère de la santé du 1^{er} juin au 31 août est un numéro vert (appel gratuit) : 0 800 06 66 66 de 8 H à 20 H.

ANIMATIONS PREVUES DURANT L'ETE A FONTAINE LA MALLET

Ces animations seront soumises aux autorisations préfectorales et susceptibles d'être annulées en raison de la situation sanitaire du moment.

Les gestes barrière devront être impérativement respectés.

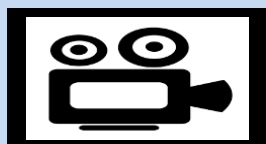


LE MARDI 13 JUILLET

BAL place Saint-Valéry (restauration possible sur place)

Au programme :

Groupe interprétant des **variétés internationales**, **Damiano CAPONE** et son pianiste et **BLACK & WHITE ORCHESTRA** et son accordéoniste.



LE VENDREDI 27 AOUT

'**CINE TOILES**' organisé stade Gérard Hérouard de FONTAINE LA MALLET
(Les horaires et le programme vous seront prochainement communiqués)



LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE

Cérémonies de **Libération de FONTAINE LA MALLET**

(Le programme sera communiqué sur notre site internet et notre page FACEBOOK)



CONCOURS DES JARDINS FLEURIS : il est encore temps de vous inscrire...
jusqu'au 30 JUIN 2021 en mairie de FONTAINE LA MALLET.